

Interventions de la CGT lors de la plénière du 10 novembre 2022 concernant le projet d'avis sur les Orientations budgétaires 2023

Sur l'action du Conseil Régional Grand Est en matière de santé

Le 18 décembre 2020, le Conseil régional a adopté une feuille de route SANTE 2021 2027 avec l'ambition d'une meilleure qualité de vie dans le Grand Est. La Région entend agir plus activement en matière de santé. La volonté est d'apporter des réponses locales, territoriales et concertées avec les acteurs publics, mais aussi les professionnels de santé de nos territoires.

Si la santé est un élément essentiel de l'aménagement des territoires, elle est également un élément majeur de notre activité économique et sociale. Elle est un élément fondamental de notre vie en commun par des enjeux sanitaires, économiques et sociaux.

Il s'agit de garantir un accès aux soins pour tous dans un environnement préservé.

Pourtant le budget 2023 et la présentation du budget par le président Jean ROTTNER ne rassurent pas sur la réalité de la mise en œuvre de la feuille de route.

L'analyse financière prospective 2022 fait apparaître l'affectation de 10 % du budget de gestion de la région à la SANTE et Action sociale. Les dépenses réelles d'Investissement augmentent de 11,7 % en 2021 par rapport à 2020.

Néanmoins, l'analyse par fonction des dépenses d'investissement indique une ventilation de 1 % des dépenses d'investissements 2021 qui ont été consacrés à la santé et l'action sociale. Au regard des besoins, cette part de l'investissement consacré à la santé et à l'action sociale ne répond pas à ceux inscrits dans la feuille de route.

De plus, les OB 2021 font état d'un transfert budgétaire de 2 Millions d'euros du budget de la santé vers celui du développement durable et environnement sans fournir plus de précision sur les motivations et l'affectation de ce mouvement budgétaire.

La structure des dépenses met en évidence la faiblesse de tenir les engagements du plan régional SANTE.

Vu les ambitions du Conseil Régional en matière de santé, force est de constater que les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins de la population de nos territoires ne sont pas présents.

Nous avons bien conscience que la santé n'est pas une des prérogatives majeures de la région.

L'implication de la région en consacrant une part non négligeable du budget global à la santé et à l'action sociale mérite toute l'attention du CESER.

Nous demandons que le CESER mette en œuvre un travail approfondi sur la stratégie et les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de santé et d'action sociale de notre région, en lien avec l'ensemble des commissions constituant le CESER.

Sur le volet culture

Concernant le volet culture dans les OB, la CGT s'inquiète de la baisse de 10% des subventions envisagées par le Conseil Régional, notamment pour les structures culturelles, d'autant plus que nous sommes en présence d'une importante inflation.

Cela entraînerait, de fait, une baisse d'activité, conséquente qui pèsera sur l'emploi et les salaires des artistes, techniciens et personnels administratifs. A la fois directement pour les salariés concernés mais également pour l'ensemble des personnels du secteur.

La baisse de ces subventions réduirait voire priverait une grande partie des citoyens de la région d'un accès au service public de la culture.

Or les crises sanitaires, sociales et économiques de ces dernières années ont mis en évidence, le besoin d'une réelle politique de développement humain durable fondée sur une démocratie sociale et culturelle, l'émancipation et l'épanouissement de Toutes et Tous !

Nous nous interrogeons sur les conséquences éventuelles sur le secteur de la culture du non-remplacement de son Vice-Président.

Sur les lycées

La fermeture de plusieurs lycées du Grand Est ayant été évoquée, notre avis alerte fort justement sur « l'impact que ces fermetures de lycées auraient sur les ressources humaines et demande au Conseil Régional d'être vigilant et dans l'anticipation pour gérer cette situation ».

Ces fermetures auraient en effet de nombreuses conséquences, dont en voici une liste non exhaustive :

- La « mutualisation » des moyens, autrement dit la suppression des postes liés ;
- Les déplacements supplémentaires des personnels et des enseignants pour les compléments de services ;
- Le rallongement de la journée pour les élèves ;
- Quelles seront les solutions de mobilité mises en place pour rejoindre des formations déplacées ?
- Le surcoût pour les familles surtout si, pour certains, l'internat devient nécessaire ;

D'ailleurs, concernant l'internat, la CGT insiste sur la mise en place dès à présent d'une possibilité d'internat à la nuitée, notamment pour les élèves des sections restauration/hôtellerie. En effet, ces élèves rencontrent souvent de grosses difficultés pour rentrer chez eux après les services du soir mais n'ont pas besoin d'être internes toute l'année, certaines familles n'en ayant pas les moyens.

Membres représentant la CGT